

Compte rendu de séance

Séance du 10 Mars 2015

L' an 2015 et le 10 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en mairie sous la présidence de MEULOT ANDRE Maire

Présents : M. MEULOT ANDRE, Maire, Mmes : GOULESQUE CELINE, GUENAULT NATHALIE, MOREAU CATHERINE, ROBBE FRANCINE, ROUMEAS SUZEL, MM : AUBUSSON JEROME, CHESNEAU ROGER, PANTIN GAUTIER, PELICOT JOEL, RUELLE LAURENT, TRAVERS LAURENT

Absent(s) ayant donné procuration : Mme PAIN CLAUDE à M. CHESNEAU ROGER,
Absent(s) : Mme FLORENCE ALINE, M. POUDELET ERIC

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 04/03/2015

Date d'affichage : 04/03/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBBE FRANCINE

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du compte de gestion du receveur budget principal 2014 - 2015_008

Approbation du compte de gestion 2014 du budget assainissement - 2015_009

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL - 2015_010

Approbation du Compte Administratif 2014 du budget assainissement - 2015_011

Affectation des résultats 2014 budget assainissement - 2015_012

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET PRINCIPAL - 2015_013

Subvention au Comité de Parents d'Elèves pour participation à la location de la salle des 4 vents soirée couscous 2015 - 2015_014

Contribution 2014 au Fonds de Solidarité pour le Logement - 2015_015

Taux d'imposition des taxes directes locales 2015 - 2015_016

TAXE D'ASSAINISSEMENT SUR L'EAU ET ABONNEMENT A PARTIR DU 1ER JUILLET 2015 - 2015_017

TARIFS 2015 - 2015_018

Emprunt de 350 000 € autorisation donnée au maire de contracter auprès de l'organisme bancaire le plus intéressant - 2015_019

PRIME ET INDEMNITE DE FONCTION PARTICULIERE POUR LE PERSONNEL SOUS CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS UN EMPLOI D'AVENIR ANNEE 2015 - 2015_020

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE SUR 35 H A COMPTER DU 31 MARS 2015 - 2015_021

BAIL COMMERCIAL DE L'EPICERIE DESIGNATION DU NOTAIRE - 2015_022

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

I FINANCES

1° Approbation du compte de gestion du receveur budget principal 2014 réf : 2015_008

Le conseil municipal, considérant que le montant des titres à recouvrer et des montants émis est conforme aux écritures de la comptabilité de la commune, approuve le compte de gestion du receveur du budget principal 2014.

2° Approbation du compte de gestion 2014 du budget assainissement réf : 2015_009

Le conseil municipal, considérant que le montant des titres à recouvrer et des montants émis est conforme aux écritures de la comptabilité de la commune, approuve le compte de gestion du receveur du budget assainissement 2014.

3° Approbation du compte administratif 2014 du budget principal réf : 2015_010

Le conseil municipal, prend connaissance des résultats de l'exercice 2014 du budget principal.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

section de fonctionnement :

dépenses : 869 450.52 €
recettes : 1 061 225.99 €

soit un excédent 2014 de 191 775.47 €

section d'investissement

dépenses : 301 160.28 €
recettes : 684 613.38 €

soit un excédent 2014 de : 383 453.10 €

Monsieur le maire quitte la séance, et sous la présidence de Madame Francine ROBBE

le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget principal à la majorité (pour : 12 , abstention : 1)

4° Approbation du Compte Administratif 2014 du budget assainissement réf : 2015_011

Le conseil municipal, prend connaissance des résultats de l'exercice 2014 du budget assainissement.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

section d'exploitation :

dépenses : 92 917.32 €
recettes : 119 296.64 €

soit un excédent 2014 de 26 379.32 €

section d'investissement

dépenses : 166 957.43 €

recettes : 78 545.90 €

soit un déficit 2014 de : 88 411.53 €

Monsieur le maire quitte la séance, et sous la présidence de Madame Francine ROBBE

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget assainissement à la majorité (pour : 12 abstention : 1)

5° Affectation des résultats 2014 budget assainissement réf : 2015_012

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2014 comme suit :

DEPENSES 2014	92 917.32 €
RECETTES 2014	119 296.64 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION 2014	26 379.32 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION 2013 REPORTE	27 006.23 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION CUMULE	53 385.55 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 2014	166 957.43 €
RECETTES 2014	78 545.90 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2014	88 411.53 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2013 REPORTE	220 582.30 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE	132 170.77 €
RESTES A REALISER DEPENSES	8 100.00 €
RESTES A REALISER RECETTES	0

Section d'investissement :

R001 : 124 070.77 €

Section d'exploitation

R 002 : 53 385.55 €

6° Affectation des résultats 2014 du budget principal réf : 2015_013

Sous la présidence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'affectation des résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 2014	869 450.52 €
RECETTES 2014	1 061 225.99 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014	191 775.47 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 2014	301 160.28 €
RECETTES 2014	684 613.38 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2014	383 453.10 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2013 REPORTE	359 602.63 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE	23 850.47 €
RESTES A REALISER DEPENSES	74 200.00 €
RESTES A REALISER RECETTES	3 000.00 €

L'excédent de fonctionnement de 191 775.47 € est affecté comme suit :

Section investissement : article 1068 : 47 349.53 €

Section de fonctionnement : article 002 : 144 425.94 €

7° Subvention au Comité de Parents d'Elèves pour participation à la location de la salle des 4 vents soirée couscous 2015 réf : 2015_014

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 500 € pour la location de la salle des 4 vents à l'occasion de la soirée couscous du 31 janvier 2015.

Cette somme sera inscrite à l'article 6574 du budget principal 2015.

8° Contribution 2014 au Fonds de Solidarité pour le Logement réf : 2015_015

Le conseil municipal vote à l'unanimité le versement de la contribution 2014 au Fonds de Solidarité pour le Logement d'un montant de 679.05 € soit 0.45 € par habitant sur une base de 1509 habitants.

Cette dépense sera inscrite à l'article 6557 du budget principal 2015.

9° Taux d'imposition des taxes directes locales 2015 réf : 2015_016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015 comme suit :

TAXE D'HABITATION : 13.38 %

TAXE FONCIERE BÂTI : 18.59 %

TAXE FONCIERE NON BÂTI : 51.68 %

10° Taxe d'assainissement sur l'eau et abonnement à partir du 1er juillet 2015 réf : 2015_017

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de taxe d'assainissement sur l'eau et d'abonnement comme suit :

taxe d'assainissement : 1.75 € ht le M3

Abonnement annuel : 31 € ht

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er juillet 2015.

11° TARIFS 2015 réf : 2015_018

Le conseil municipal décide à l'unanimité des nouveaux tarifs suivants à compter du 1er avril 2015 :

Location d'une table : 5.00 €

Location d'un banc : 2.00 €

Location d'un jardin rue du Bondonneau : 35 €

FOYER RURAL

Location une journée : 135 €

Location 2 journées : 210 €

Location de la remorque : suspension des locations pendant les travaux de la déchetterie

Les autres tarifs communaux existants restent inchangés

12 ° Emprunt de 350 000 € autorisation donnée au maire de contracter auprès de l'organisme bancaire le plus intéressant réf : 2015_019

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer les travaux 2015, il convient de contracter un emprunt de 350 000 €.

Les organismes bancaires de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole ont fourni chacun une proposition.

Certaines conditions de prêt restant à préciser, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat avec l'organisme le plus intéressant.

II PERSONNEL COMMUNAL

1° Prime et indemnité de fonction particulière pour le personnel sous contrat d'accompagnement dans un emploi d'avenir année 2015 réf : 2015_020

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une prime brute annuelle de 988,46€ à l'agent occupant le poste d'adjoint technique sous contrat d'accompagnement dans un emploi d'avenir.

Cette prime sera réglée mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le montant sera revalorisé en fonction des éventuelles augmentations des barèmes de l'Indemnité Administrative et de Technicité.

Les crédits utiles sont inscrits au budget.

2° Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe sur 35 heures à compter du 31 Mars 2015 réf : 2015_021

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C,

décide à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe sur 35 h à compter du 31 mars 2015.

Le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité est modifié en ce sens.

III URBANISME - BÂTIMENTS

1° Droit de Prémption Urbain

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente de

- 2 maisons au 37 et 79 route des Bonshommes
- 2 terrains Clos des Bonshommes

2° Bail commercial de l'épicerie - désignation du notaire. réf : 2015_022

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire du local de l'épicerie sise au 14 rue du Bondonneau à SAINT ANTOINE DU ROCHER.

Le bail doit être refait.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la rédaction du bail commercial de l'épicerie à l'étude de Maître Marie-Sophie BROCAS-BEZAULT 19bis rue du 11 novembre 1918 à ROUZIERS DE TOURAINE. Les frais seront à la charge du locataire.

IV AFFAIRES GENERALES

Madame Suzel ROUMEAS et Monsieur Laurent TRAVERS ont rencontré Monsieur Le Maire le 9 février 2015. Leurs demandes portaient sur les deux points suivants :

- possibilité d'ouvrir le flash à une rubrique "d'opposition"
- mise à disposition d'un local leur permettant de recevoir du public

Monsieur Le Maire précise qu'après consultation de l'ensemble des conseillers municipaux, la réponse est négative quant à leurs deux demandes.

Questions diverses :

C. MOREAU – information sur les changements du flash, sur les nouveaux tarifs de location de la salle des 4 vents

J. PELICOT – Informations sur le Satese, vote des budgets du syndicat de curage de la choisille et d'assistance technique. Inquiétude sur la pérennisation du syndicat compte tenu des nouvelles lois à venir.

N. GUENAUULT – Info du SIEIL – A compter du 01/01/2016 fin des tarifs réglementés pour les sites de plus de 36kva. Un groupement d'achat, au sein du SIEIL a été créé et si nous sommes intéressés, l'adhésion doit être faite avant le 31/05/2015.

R. CHESNEAU – Info sur le dysfonctionnement du chauffage de la salle pluriactivités et la résolution du problème.

S. ROUMEAS – Info sur le syndicat de gendarmerie. Baisse de la participation des communes. Proposition aux communes de venir en conseil exposer les statistiques des délits et leurs actions menées.

Bilans CCGC en positifs. Le budget culture est augmenté de 20000€ en 2015.

L. RUEILLE – Rappel du carnaval le 14/03/2015 à 14 h.

A. MEULOT – Rencontre programmée avec M. MOIRIN, technicien de rivière, pour pollution dans le Saulaie.

Planning des permanences des élections – complété et envoyé par mail dans les prochains jours.

Fin de conseil à 22h55

Prochain conseil le 24/03/2015 à 20h30